



ARCHIVES
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 92/15

Le 24 juin 1992

Affaires relatives à des Questions d'interprétation et d'application
de la convention de Montréal de 1971 résultant de
l'Incident aérien de Lockerbie
(Jamahiriya arabe libyenne c. Royaume-Uni)
(Jamahiriya arabe libyenne c. Etats-Unis d'Amérique)

Fixation de délais

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans les deux affaires susmentionnées, compte tenu du fait que les Parties sont convenues des délais indiqués ci-dessous au cours d'une réunion tenue par le Vice-Président de la Cour, faisant fonction de Président pour ces affaires, la Cour, par deux ordonnances datées du 19 juin 1992 a fixé comme suit les dates d'expiration des délais pour le dépôt des pièces de la procédure écrite :

- pour le mémoire de la Jamahiriya arabe libyenne, le 20 décembre 1993;
- pour les contre-mémoires respectifs du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, le 20 juin 1995.

La suite de la procédure est réservée.